

Impôt sur le revenu—Loi

trois ans entrera en vigueur immédiatement pour les petites entreprises. Quant à la période de report dans l'avenir, elle sera portée de sept ans au lieu de cinq.

Le programme fiscal, en vertu duquel les agriculteurs et les petites entreprises qui éprouvent des difficultés financières peuvent obtenir auprès des institutions financières des prêts à faible taux d'intérêt, a été prolongé de deux autres années. Je veux évidemment parler du programme des obligations des agriculteurs et de la petite entreprise qui offre des subventions fiscales aux prêteurs. Mais étant donné l'usage considérable que l'on a fait de ces obligations dans le secteur agricole, il serait juste, à la lumière des derniers événements, de l'appeler le programme des obligations de l'entreprise agricole et de la petite entreprise. Plus de la moitié des 500 millions de dollars en prêts accordés jusqu'à présent a été canalisée vers les agriculteurs. Ces prêts ont fourni des réductions très importantes de taux d'intérêt à un moment où ceux-ci étaient élevés et, malgré la baisse des taux d'intérêt, ces taux peuvent être encore de cinq à six points inférieurs aux taux d'intérêt ordinaires sur prêts commerciaux.

Il devrait être évident pour tous que ce projet de loi se penche de façon particulière sur les difficultés financières qui assaillent les petites entreprises canadiennes. Nous avons la ferme conviction que les milliers de petites entreprises au Canada seront à l'origine d'une part considérable de nouveaux emplois qu'il nous faut absolument créer.

Je me suis attardé aujourd'hui sur certaines mesures importantes présentées dans le Budget pour soutenir une reprise économique vigoureuse. Il convient toutefois de signaler un point tout aussi important, savoir que nous n'avons pas augmenté les impôts en 1983. En fait, nous avons accordé un allègement fiscal aux Canadiens à faible revenu et une réduction nette d'impôt à l'ensemble des contribuables. En outre, le projet de loi comporte des mesures qui ont pour objet de venir en aide aux citoyens qui en ont besoin. Par exemple, nous avons remanié en profondeur la déduction pour dépenses relatives à un emploi au profit des contribuables dont le revenu d'emploi est inférieur à \$16,700, ce qui représente en tout 130 millions de dollars par an. Cette déduction qui correspondait à 3 p. 100 du revenu de l'emploi jusqu'à concurrence de \$500 équivalra dorénavant à 20 p. 100 du revenu d'emploi, sous réserve du même plafond. Quatre millions de contribuables canadiens bénéficieront de cette nouvelle mesure.

La déduction des frais de garde d'enfants passe de \$1,000 à \$2,000 jusqu'à concurrence d'un maximum de \$8,000 par famille. Cette mesure atténuera le fardeau financier des familles dont les deux parents travaillent et, en particulier, celui des familles monoparentales pour lesquelles la déduction est importante.

Le financement du Programme spécial de relance devra donc s'effectuer au moyen d'une augmentation fiscale à compter de la fin de 1984, c'est-à-dire une fois que la reprise sera fermement établie.

La reprise économique nationale a été vigoureuse. En fait, le Canada a enregistré le taux de croissance économique le plus élevé parmi les principaux pays industrialisés depuis le début de la reprise. Nous avons la plus forte progression de l'emploi et nous avons réussi à faire baisser plus rapidement que tout autre grand pays industrialisé notre taux d'inflation en 1983.

La vigueur de la reprise économique au Canada a été récemment signalée par la revue britannique *Euromoney* qui a coté 93 pays en fonction de leur croissance économique, de leur taux d'inflation, de la vigueur de leur monnaie, de leurs exportations et de leur balance des paiements au cours de la dernière année. La performance combinée du Canada a été la meilleure du monde libre.

Les chiffres publiés récemment par Statistique Canada indiquent que la reprise s'est poursuivie à un rythme soutenu au troisième trimestre. La production industrielle était en hausse de 4.4 p. 100 au cours du trimestre, ce qui comprenait un gain de près de 2 p. 100 en septembre. La croissance économique réelle pour les trois premiers trimestres de l'année a augmenté à un taux annuel bien supérieur à 7 p. 100, meilleure encore que celle des États-Unis au cours de la même période. La croissance économique du Canada devrait être une des meilleures du monde industrialisé en 1983 et en 1984.

Permettez-moi d'ajouter que la confiance des consommateurs se maintient à son niveau le plus élevé des 18 dernières années, tandis que la confiance générale dans l'économie, telle que mesurée récemment par le sondage Gallup, a atteint de loin son plus haut niveau en six ans.

C'est la confiance qui détermine les affaires. Les données désaisonnalisées de ventes au détail ont augmenté de 4.2 p. 100 en octobre, soit la plus forte augmentation d'un mois depuis cinq ans et une hausse de 9 p. 100 par rapport au mois d'octobre 1982. On peut s'attendre à ce que la période des Fêtes maintienne ce rythme de croissance des ventes. Les taux hypothécaires sont descendus à leur plus bas niveau en quatre ans, ce qui augure bien pour le secteur de l'habitation. Les taux des prêts à la consommation sont à peu près aussi bas qu'ils l'ont été en tout temps au cours des 25 dernières années et ils sont inférieurs à ceux des taux américains. Tous les Canadiens doivent profiter de cette reprise économique pour assurer une hausse soutenue de la performance économique à la grandeur du Canada.

Ce projet de loi est à l'étape finale d'un long processus englobant les consultations détaillées avec le secteur privé au sujet de la vaste gamme de mesures fiscales positives qui se trouvaient dans le Budget. Lorsque le Budget a été présenté, les signes de la reprise économique étaient encore hésitants. Maintenant que la reprise est bien en cours, il est à la fois opportun et important d'inculquer de la certitude et de la stabilité en enchâssant dans les lois les mesures fiscales budgétaires sur lesquelles se fondent les investissements et les plans de dépenses du secteur privé.

Le gouvernement du Canada, par le biais de mesures budgétaires et d'une vaste gamme de politiques visant à soutenir la reprise et le développement économiques, crée des avantages dans toutes les régions du pays. Les gens de toutes les régions contribuent à la reprise économique nationale dans un plus grand esprit de confiance et d'optimisme. Je crois que ce nouvel esprit est bien fondé, étant donné les bons résultats que nous avons obtenus jusqu'à présent. Il nous faut tous travailler ensemble pour assurer que l'espoir et la promesse de temps meilleurs seront comblés au cours des prochains mois et des prochaines années. Voilà pourquoi, en terminant mon exposé, monsieur le Président, je tiens à exhorter tous les députés à adopter les mesures budgétaires que comporte ce projet de loi